

• (1115)

Nous avons choisi la CDC pour lancer ce programme, car cette société ne remplit plus depuis longtemps aucun des grands objectifs du gouvernement. Non seulement le fait de réduire la participation gouvernementale dans la CDC sera-t-il avantageux pour cette dernière et ses investisseurs, mais le gouvernement et, par-dessus tout, l'ensemble des Canadiens en profiteront aussi puisque, soit dit en passant, le Fonds du revenu consolidé s'enrichira ainsi de quelque 250 millions de dollars.

Certains députés se rappellent sûrement qu'il a déjà été question que le gouvernement se départisse de la Corporation. En effet, l'ancien gouvernement libéral avait exprimé son intention de le faire au moment propice. Par conséquent, je m'attends que le projet de loi obtienne à la Chambre un appui quasi général, d'ailleurs des plus mérités.

Pour mieux nous situer, je rappelle que la Corporation de développement du Canada a été créée en 1971 à titre de société d'État en vue d'aider au développement d'entreprises privées à participation majoritairement canadienne. À l'origine, le gouvernement avait confié à la CDC certains de ses investissements dans la pétrochimie. Par la suite, la Corporation a acquis et fait fructifier des intérêts majeurs dans des secteurs importants dont le pétrole, le soufre, les mines, la pétrochimie, la bureautique, la biologie et l'automatisation des industries.

À l'heure actuelle, la société est propriétaire à part entière de Kidd Creek Holdings et de Kidd Creek Mines et possède des intérêts majoritaires dans Canterra Energy Limited. Elle possède également Polysar Limited, le plus grand fabricant de caoutchouc synthétique au monde, AES Data et la majorité des intérêts dans Savin et elle s'est lancée dernièrement dans la biotechnologie grâce à l'acquisition de Connaught Laboratories. En réalité, cette société publique se comporte depuis des années en société privée. N'étant plus au service du gouvernement, il faut lui permettre de continuer à rendre ses bons services au secteur privé. Les investisseurs pourront maintenant jouir d'une participation accrue dans une entreprise privée des plus prometteuses.

Étant donné que la Corporation a émis publiquement par le passé des actions donnant droit de vote, le gouvernement ne détient plus maintenant que 47 p. 100 des droits de vote. Nous aurions pu, afin de nous départir de ces actions, continuer à les offrir conformément aux dispositions de la Loi sur la Corporation de développement du Canada. Dans le cadre de ce projet de loi, nous tenons cependant à modifier les règles régissant l'émission d'actions pour plusieurs raisons importantes.

D'abord, en vertu de l'ancienne loi, le gouvernement devait conserver au moins 10 p. 100 des actions de la société donnant le droit de vote. Nous voulons permettre au gouvernement de se défaire de toutes les actions de la CDC qu'il détient maintenant même s'il doit continuer d'en détenir 10 p. 100 pendant encore à peu près deux ans. En outre, des investisseurs canadiens ou des groupes d'investisseurs associés ne pouvaient acheter auparavant que 3 p. 100 chacun des actions de la société. Nous relevons cette limite à 25 p. 100 pour permettre à des investisseurs canadiens ou à des groupes d'investisseurs de détenir une participation appréciable dans la société, ce qui est important pour deux raisons. Des investissements représentant plus de 20 p. 100 des actions permettent aux entreprises

Corporation de développement du Canada

de se conformer aux dispositions relatives à la comptabilisation des participations à la valeur de consolidation, et cela permet en même temps à un actionnaire important de jouer un rôle direct et actif dans les affaires de la société. Cela donnera la possibilité d'exercer un certain contrôle sur la direction, ce qui devrait plaire à tous les actionnaires.

En outre, la participation d'investisseurs non canadiens dans la société était auparavant interdite. Selon nous, cette restriction n'est plus nécessaire et les investissements par des non-Canadiens dans la CDC peuvent être avantageux pour l'entreprise. Comme le premier ministre (M. Mulroney) l'a annoncé quand notre gouvernement est arrivé au pouvoir, le Canada est prêt pour les affaires.

Des voix: Bravo!

• (1120)

M. Stevens: Nous fixerons cependant des limites aux investissements des non-Canadiens dans la corporation. Selon le projet de loi, les investisseurs ou groupes d'investisseurs non résidents ne peuvent acheter plus de 10 p. 100 des actions dominant droit de vote, et l'investissement étranger total sera limité à 25 p. 100. Cela nous permettra de garantir que cette importante entreprise restera amplement sous le contrôle de Canadiens.

Un des députés a raconté aux médias que ce projet de loi pourrait autoriser un non-résident à acheter un intérêt majoritaire dans la corporation. C'est faux. Les dispositions qui limitent l'investissement par des non-Canadiens sont détaillées et empêchent absolument un investisseur non résident ou un groupe d'investisseurs d'obtenir un intérêt majoritaire.

Le 21 août, le gouvernement a mis en vente 23 millions d'actions de la Corporation de développement du Canada à un prix intéressant selon un programme innovateur et fait sur mesure. Je voudrais expliquer cette transaction de façon détaillée.

Essentiellement, nous avons vendu les actions selon la méthode des acomptes provisionnels. Les investisseurs ont payé la moitié du prix d'achat avant le 6 septembre et ont obtenu un reçu pour ce premier versement. Le reste devra être payé une fois que le projet de loi aura été adopté et au plus tôt un an après le 6 septembre. À ce moment-là, les investisseurs échangeront leur reçu pour des actions de la CDC.

Nous avons jugé le moment propice pour la vente de ces actions. Il y a seulement un an, les actions de la CDC se vendaient moins de \$4. Depuis dix mois, le prix a augmenté graduellement et nous avons pu obtenir \$11.50 l'action.

Nous prévoyons retirer de cette vente environ 250 millions de dollars, et ce montant sera versé au Fonds du revenu consolidé au cours des deux prochaines années. Nous avons déjà reçu notre premier chèque. Grâce à la vente des reçus pour les premiers versements, nous avons déjà versé 120 millions de dollars au Fonds du revenu consolidé.

Les investisseurs ont répondu avec enthousiasme à l'émission d'actions. Ils ont clairement montré qu'ils approuvaient la décision du gouvernement de privatiser la corporation. Ce qui les attire, c'est que la CDC s'occupe à la fois des richesses naturelles, de la technologie et des sciences de la vie, qu'elle insiste sur des projets à long terme et de haute technologie qui ont un avenir prometteur, sans oublier les bénéfices qu'elle réalise et son potentiel.